

## # Revenu d'Engagement Jeunes

**Donnons-nous les moyens de proposer à tous les jeunes déscolarisés et sans emploi une mission de Service Civique ! Une opportunité de gagner en confiance en soi et expérience tout en recevant une indemnité mensuelle de subsistance pendant 6 à 12 mois**

*Alors que le Président de la République détaillera prochainement les contours du nouveau Revenu d'Engagement pour les jeunes, qui a vocation à allier accompagnement et allocation de subsistance pour les jeunes déscolarisés et sans emploi, nous suggérons que soit systématiquement proposée aux jeunes déscolarisés et sans emploi - avant qu'ils ne soient orientés vers le Revenu d'Engagement ou au moins dans les trois premiers mois - l'opportunité de faire un Service Civique, engagement citoyen formateur, valorisant et indemnisé, qui leur permet de gagner confiance en eux et expérience.*

### **Proposer un Service Civique – engagement citoyen indemnisé – à tous les jeunes éligibles au Revenu d'Engagement ?**

Le Service Civique, créé par la loi du 10 mars 2010, permet aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois à des missions d'intérêt général auprès d'associations, collectivités territoriales ou établissements publics, tout en recevant une indemnité mensuelle (580 à 688€), des formations civiques et un tutorat/accompagnement notamment dans leur réflexion sur leur projet d'avenir. C'est un dispositif d'engagement citoyen indemnisé unique en son genre, vers lequel encore trop peu de jeunes déscolarisés et sans emploi (les « NEETs ») sont orientés.

**Or, 76% des jeunes NEETs<sup>1</sup> qui ont l'opportunité de faire un service civique trouvent ensuite un emploi ou une formation (statistiques à la sortie du Service Civique), preuve de l'efficacité du dispositif aussi sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes.**

Les onze années d'expérience du Service Civique ont largement démontré les bénéfices du dispositif. Si son objectif et son principal impact sont avant tout citoyens, c'est aussi un réel tremplin vers l'insertion pour les jeunes qui s'y engagent, vecteur de développement de la confiance en soi (grâce au sentiment d'utilité et à l'expérience générés), et de développement de compétences relationnelles et transversales utiles tout au long de la vie. Une expérience qui permet à une grande majorité de trouver leur voie, voire de rebondir.

Les études au long cours réalisées par Unis-Cité par exemple, montrent que 68% des jeunes estiment que leur Service Civique a contribué à clarifier leur projet professionnel et 87,8% que cette expérience a été clé pour trouver un emploi ou être pris dans la formation de leur choix.

---

<sup>1</sup> Ni en emploi, ni en études, ni en formation

Dans ce contexte, et dans celui de la crise actuelle qui a accéléré le décrochage et renforce les difficultés d'accès au 1er emploi des jeunes, et dans le cadre de la mise en place du Revenu d'Engagement, il serait utile que les opérateurs en charge de l'accompagnement des jeunes (missions locales, pôle emploi), en liens étroits avec l'Agence en charge du Service Civique et ses services, veillent à proposer au moins une mission de Service Civique aux jeunes sans activité avant de déclencher le revenu d'engagement, ou le fassent dès que possible après la signature du contrat, afin que tous les jeunes, mêmes les plus en difficulté, aient accès à cet engagement citoyen indemnisé qui répond à l'envie de sens des jeunes, et représente par ailleurs souvent une étape souvent nécessaire de prise de recul et de revalorisation dans le parcours des jeunes.

### **Donner aux associations les moyens d'accueillir les jeunes les plus en difficulté (notamment sans diplômes ni qualification)**

Pour donner aux associations, et éventuellement aux collectivités territoriales et établissements publics d'accueil, **les moyens d'apporter un tutorat et un accompagnement « au projet d'avenir » adaptés aux jeunes ayant plus de difficultés** (jeunes sans diplôme ni qualification en particulier<sup>2</sup>), il serait opportun que l'Etat prenne en charge à 100% les frais d'indemnisation de ces jeunes et apporte un soutien financier pour un tutorat et un accompagnement vers la sortie adaptés (besoin évalué à 2 à 5K€ par jeune sur 8 mois selon les structures). Cela permettra par ailleurs de se mettre en capacité d'avoir assez de missions et structures d'accueil à proposer aux jeunes.

#### **Contacts institutionnels :**

Marie Trelle-Kane, Présidente exécutive - Unis-Cité – 06 63 84 43 98 – [marie.trelle@me.com](mailto:marie.trelle@me.com)

---

**A propos d'Unis-Cité :** L'association Unis-Cité est née de la conviction qu'il devrait faire partie de l'éducation de tous nos jeunes de consacrer une étape de leur vie à servir la collectivité tout en faisant l'apprentissage du travail d'équipe dans la mixité sociale. Unis-Cité a inspiré et servi de modèle au lancement du Service Civique des jeunes en 2010. Présente dans plus de quatre-vingt villes en France, Unis-Cité a déjà mobilisé et accompagné 35.000 jeunes dont plus de 10.000 en 2020, dans un Service Civique « collectif », fondé sur la mixité sociale. Unis-Cité promeut l'idée que le Service Civique devrait devenir « universel », et faire partie du parcours de tous les jeunes en France. [www.uniscite.fr](http://www.uniscite.fr) - Twitter @uniscite - [www.relais-service-civique.fr](http://www.relais-service-civique.fr)

**A propos du Service Civique :** inspiré de l'expérience précurseur d'Unis-Cité et cherchant à donner une suite au service national suspendu en 1996, le Service Civique a été créé en 2010 pour favoriser la mixité sociale et développer une culture de l'engagement chez les jeunes en France. Volontaire, il propose aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à des missions d'intérêt général au sein d'associations et services publics (solidarité, lutte contre l'exclusion, éducation, environnement, sport, culture...). Ils perçoivent une indemnité mensuelle (~582 €), bénéficient d'une couverture sociale, d'une formation citoyenne et d'un accompagnement pour préparer l'après service. [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

---

<sup>2</sup> Et sans doute aussi les jeunes bacheliers de milieux défavorisés (résident en QPV ou ZRR) ou en situation de handicap